



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 32
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.076/V

OBJET : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET - EXPLORE L'EUROPE - APPROBATION DU PROJET ET DES MODALITES FINANCIERES

SEANCE DU 23/06/2026

LE MARDI VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Nathalie DO HUU, Monsieur Eric ADAM,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur Dominique SERGI, Madame Sylvia CAMEIRA,
Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Monsieur Dominique EBLÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Stéphanie AUFFRAY, Madame Catherine CHABOSSON,
Madame Atidel MEHANNECHE, Madame Laure MARTELLA MALRIEU, Monsieur Johnny PALMA,
Monsieur Nicolas COURTOT, Madame Lydia GAUGIN, Madame Nelly OBAMBI,
Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Jérôme RITTLING,
Madame Fabienne MEURICE, Monsieur David FÉROT, Madame Audrey LEPAGE,
Madame Myriam MONDON

POUVOIRS :

Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Francine BOBOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET - EXPLORE L'EUROPE - APPROBATION DU PROJET ET DES MODALITES FINANCIERES

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'appel à projets « Explore l'Europe » porté par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV),

CONSIDERANT le projet de séjour en Europe à destination de 6 jeunes de QPV de la commune,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel global du séjour s'élève à 6 417,55 €, soit 1 069,60 € par participant,

CONSIDERANT la subvention prévisionnelle attribuée par l'ANCV d'un montant de 2 400 €,

CONSIDERANT que ce dispositif ponctuel ne relève pas d'un tarif public existant,

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les modalités d'encaissement des participations,

Sa Commission Culture - Sport - Vie associative - Jeunesse entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET - EXPLORE L'EUROPE - APPROBATION DU PROJET ET DES MODALITES FINANCIERES

ARTICLE 1 : APPROUVE la participation de la commune à l'appel à projets « Explore l'Europe » et la mise en œuvre du séjour.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total du projet : 6 417,55 €

Subvention ANCV : 2 400 €

Participation des familles : 319,60 € par jeune soit 1 917,60 €

Reste à charge pour la commune : 2 099,95 €

ARTICLE 3 : AUTORISE la perception de la participation des familles, dans le cadre de ce projet spécifique et à titre exceptionnel, en l'absence de tarif public applicable.

ARTICLE 4 : PRECISE que les recettes correspondantes seront encaissées directement par le comptable public, après émission de titres de recettes par la commune

ARTICLE 5 : IMPUTE les dépenses et les recettes correspondantes au budget communal :

Dépense section Fonctionnement :

Fonction : 338 Nature : 6042 Service : PIJ Antenne : VAC AUTO

Recettes section Fonctionnement :

Fonction : 332 Nature : 70632 Service : JEUA Antenne : PART FAM SEJ

ARTICLE 6 : AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'appel à projets à venir et tout document financier afférent.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET - EXPLORE L'EUROPE - APPROBATION DU PROJET ET DES MODALITES FINANCIERES

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/06/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.076/V

Objet de l'acte : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET - EXPLORE L'EUROPE - APPROBATION
DU PROJET ET DES MODALITES FINANCIERES

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 4 - Autres types de contrats

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260623-BRU_DE_26147_1-DE

Date de l'acte : 23/06/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26147_1

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2026